

A Y N GENIE CIVIL CONSTUCTION ET ELECTRIQUE

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 20001 euros

Siège social : 10 Rue André Clou 31100 Toulouse

Procès-verbal de refus de nomination d'un Commissaire aux Apports

Le 20/12/2024

L'associé unique a pris la décision suivante :

Décision

L'associé unique a décidé de ne pas recourir à un commissaire aux apports dès lors que la valeur de chaque apport en nature n'excède pas 30.000€, et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social.

Fait à Toulouse, le 20/12/2024

M. Bouazza Aheboune, Associé unique